

## PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES DU LAC TROIS-SAUMONS

Comme vous l'avez sans doute lu dans l'encart accompagnant votre compte de taxes municipales, la Municipalité de Saint-Aubert, en partenariat avec l'Organisme des bassins versants (OBV) de la Côte-du-Sud, offre pour une deuxième année consécutive aux propriétaires de terrain riverain au lac Trois-Saumons une aide matérielle et financière à ceux qui souhaiteraient procéder à la végétalisation de leur bande de protection riveraine.

Vous pouvez bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 200 \$ en plus de bénéficier de rabais substantiels pour l'achat de végétaux, et être accompagné d'un.e biologiste dans la réalisation du plan d'aménagement de votre rive.

Tous les propriétaires d'un terrain riverain au lac Trois-Saumons devront, d'ici quatre ans fournir à la Municipalité un plan d'aménagement de leur rive et y cesser la coupe de la végétation, de manière à redonner à la bande riveraine son caractère naturel.

Vous pouvez consulter le catalogue des végétaux disponibles pour la saison 2022 sur notre site internet.

Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Bernard, directeur du service de l'urbanisme, au numéro 418-598-3368, poste 205 [urbanisme@saint-aubert.net](mailto:urbanisme@saint-aubert.net).



## ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 avril 2022, le Conseil municipal adoptera un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques désuètes sur le territoire.

Le programme consiste en une aide financière de 1 500 \$ remise aux propriétaires une fois que les travaux de mise aux normes seront terminés.

Sont admissibles au programme les travaux visant à remplacer une installation septique construite avant 1981 ou une installation septique ayant fait l'objet d'un avis technique professionnel attestant que le système représente une source de pollution directe ou indirecte.

Pour toute information sur ce programme ou pour déposer une demande d'aide financière, vous pouvez contacter Marc-André Bernard, directeur du service de l'urbanisme, au 418-598-3368 poste 205 ou par courriel à [urbanisme@saint-aubert.net](mailto:urbanisme@saint-aubert.net).

## **Prolongation du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (installation septique)**

Le Gouvernement du Québec a annoncé le renouvellement jusqu'en 2027 du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.

D'une valeur maximale de 5 500 \$ par habitation admissible, l'aide financière accordée sous forme de crédit d'impôt par le gouvernement correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles excédant 2 500 \$ qu'un particulier a payées pour faire exécuter des travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées de sa résidence principale ou de son chalet habitable à l'année.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter le site de Revenu Québec au lien suivant :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

## **ABRIS TEMPORAIRES**

La Municipalité tient à vous rappeler que les abris temporaires, les abris d'auto ou tout autre abri de toile ou de même nature doivent être retirés des propriétés et remisés dans un endroit approprié **au plus tard le 15 mai**.

Un abri temporaire comprend à la fois les toiles le recouvrant et son armature, que celle-ci soit de bois, d'aluminium ou de tout autre matériau.

## **DÉBUT DE LA PROCÉDURE DE FERMETURE DES POUTRELLES AU LAC TROIS-SAUMONS**

Comme chaque année, la Municipalité commencera au cours des prochaines semaines la procédure de fermeture du barrage du lac Trois-Saumons afin de permettre l'atteinte d'un niveau d'eau nécessaire à la création d'une réserve d'eau potable suffisante pour les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Aubert, de même que pour permettre la pleine jouissance du lac à tous ses utilisateurs.



Conformément au protocole de gestion des poutrelles, la Municipalité commencera cette opération avec le début de la fonte des glaces sur le lac jusqu'à disparition complète, de manière à atteindre pour la saison estivale un niveau d'eau adéquat pour les objectifs précités.

La Municipalité procédera par ailleurs à un ajustement du protocole de gestion de la pose de poutrelles lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 avril, et ce, afin de continuer à perfectionner ses méthodes de gestion. Ces ajustements

visent principalement les méthodes de prise de données et le niveau d'eau maximal à atteindre pour des raisons de sécurité, soit 47 pouces (plus ou moins 2 pouces). Une copie de ce protocole sera mise à la disposition des citoyens sur le site internet ou sur demande à nos bureaux.

Nous vous rappelons qu'en raison des risques inhérents liés au déplacement des glaces sur le lac en raison des vents et sur lequel déplacement la Municipalité n'a aucun contrôle, certaines structures permanentes dans le littoral pourraient être endommagées dans les prochaines semaines. À cet effet, il est recommandé d'utiliser des structures saisonnières et temporaires sur les rives telles que des quais flottants ou amovibles et des élévateurs à bateau.

## ACHAT DE L'IMMEUBLE DU CENTRE DE SERVICE DE SAINT-AUBERT DE LA CAISSE DESJARDINS

La Municipalité de Saint-Aubert a accepté en février dernier la promesse de vente, très avantageuse pour notre communauté, faite par la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet pour son bâtiment situé au 46, rue Principale Ouest à Saint-Aubert.

L'acte de vente sera signé d'ici la fin avril 2022 et la prise de possession de l'immeuble s'effectuera au même moment, soit après la réalisation de travaux d'aménagement de l'espace que louera la Caisse à la Municipalité pour les opérations de son guichet automatique.

Le maire Ghislain Deschênes a accordé des entrevues à divers médias régionaux. Voici en trois liens internet une revue de presse non exhaustive de la couverture médiatique entourant cette annonce :



Le Centre de services Saint-Aubert de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.  
(Photo de courtoisie)

<https://cmtv.ca/la-municipalite-de-saint-aubert-acquiert-l-immeuble-abritant-la-caisse-desjardins-du-nord-de-l-islet-2022-02-11/>

<https://journaloieblanche.com/la-municipalite-achete-limmeuble-du-centre-de-services-desjardins-de-saint-aubert/>

<https://leplacoteux.com/saint-aubert-fait-lacquisition-de-limmeuble-abritant-la-caisse/>

## LOCATION DE SALLES

Avec l'abandon progressif des restrictions sanitaires, il nous est de nouveau possible d'offrir la salle communautaire et le centre des loisirs en location.

**Adressez vos demandes de location à Geneviève Rioux :**  
418-598-3368, poste 201 – [reception@saint-aubert.net](mailto:reception@saint-aubert.net) .

Notez que certaines mesures sanitaires demeurent en vigueur :

- Dans les restaurants, les bars et tous les autres lieux similaires, **incluant les salles louées**, il faut être assis pour consommer des aliments ou des boissons.

### Rappel des mesures sanitaires en vigueur

Pour les rassemblements dans les domiciles et les différentes unités d'hébergement, il est toujours recommandé de se limiter à 10 personnes ou les occupants de 3 résidences.

Respectez toujours les consignes sanitaires de base :

- Lavez vos mains
- Désinfectez-vous les mains avec une solution à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Couvrez votre visage (personnes de 10 ans et +) dans les transports en commun et dans la plupart des lieux publics fermés ou partiellement couverts. Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur.
- Toussez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier, pour réduire la propagation des germes. Jetez ce mouchoir dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Maintenez autant que possible une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit. Si ce n'est pas possible, portez un masque ou un couvre-visage.
- Si vous êtes malade, évitez les contacts avec d'autres personnes, en particulier avec les personnes plus vulnérables, dont celles de 70 ans et plus, celles ayant un système immunitaire affaibli ou celles souffrant d'une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main; privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Lors de rassemblements, ouvrez régulièrement les portes et les fenêtres pour créer un courant d'air frais.

La distanciation n'est plus nécessaire pour les personnes adéquatement protégées lorsqu'elles se rassemblent dans les domiciles ou sur les terrains privés.

Le port du couvre-visage ne sera plus obligatoire dans tous les lieux publics au plus tard à la mi-avril, sauf dans les transports publics.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES INTERDITES DANS VOTRE BAC ROULANT

- Les **piles**, les **batteries**, les **ampoules** et les **néons** :
  - Au garage municipal, il y a un dépôt pour les batteries de véhicules, les ampoules et les néons.
  - Au bureau municipal, il y a une boîte près de la réception pour recueillir vos piles et vos petites batteries (comme celles de vos appareils électroniques).
- Les **médicaments périmés** : ils doivent être apportés en pharmacie afin d'être éliminés de manière sécuritaire et respectueuse envers l'environnement.
- Le **matériel électrique et électronique** : vous pouvez les apporter au garage municipal où un contenant extérieur est à votre disposition à cet effet.
- Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer dans un écocentre.
- Certains commerces récupèrent aussi en boutique votre ancien téléphone cellulaire pour le reconditionner.
- Assurez-vous de bien supprimer toutes vos données personnelles des appareils dont vous voulez vous défaire.
- Les **huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité, mais il est préférable de les déposer dans un écocentre.
- Les **huiles de moteurs** et autres **huiles de vidange** : vous pouvez les apporter au garage municipal où un contenant est prévu à cet effet à l'intérieur; laissez votre propre contenant à l'extérieur si personne n'est là pour vous accueillir quand vous passez.
- Les **pneus** : ils doivent être apportés en priorité dans un garage ou dans un écocentre. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour vous assurer qu'il reprend bien les anciens pneus.  
Si vous ne trouvez aucun endroit pour les laisser, apportez-les au garage municipal.



En déposant vos matières résiduelles au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement et au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

## SYSTÈME D'ALERTES MUNICIPALES

Pour vous inscrire, cliquez sur le **rectangle rouge** sur le site de la page d'accueil de notre site internet.

[Accueil](#) [Alertes](#) [À propos](#) [FAQ](#) [Nous joindre](#)

[Inscription](#)

[Accéder à mon profil](#)

La page d'accueil du système d'alertes municipales de Saint-Aubert. Elle présente le logo de la municipalité de Saint-Aubert et le titre 'ALERTES MUNICIPALES'. Le message principal est 'Soyez informés immédiatement!'. Il y a un bouton vert 'Inscrivez-vous gratuitement!\*'. En bas à droite, il y a six icônes représentant différents types d'alertes : Avis d'ébullition, Circulation, Non-consommation de l'eau, Interruption de l'eau potable, Bris d'aqueduc et Risque d'inondation. Le fond de la page est une image d'une route bordée d'arbres à feuilles jaunes.

Municipalité de  
**SAINT-AUBERT**


ALERTES MUNICIPALES

Soyez informés  
**immédiatement!**

Inscrivez-vous à notre système personnalisé  
d'alertes concernant votre municipalité.  
Choisissez le moyen de les recevoir.

[Inscrivez-vous gratuitement!\\*](#)

\* Pour les résidents de Saint-Aubert  
seulement.

  
Avis d'ébullition

  
Circulation

  
Non-consommation  
de l'eau

  
Interruption de l'eau  
potable

  
Bris d'aqueduc

  
Risque d'inondation

Participez au sondage et courez  
la chance de gagner un prix.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT  
**SONDAGE HIVER 2022**  
LOISIRS ET CULTURE

Disponible aussi pour être complété en ligne sur le site internet de la municipalité.

### OBJECTIFS

La Municipalité désire connaître les besoins et les attentes de ses citoyens et citoyennes afin de planifier et d'améliorer son offre en Loisirs et Culture.

N'hésitez pas à reproduire le formulaire et à le faire remplir par d'autres membres de votre famille. Une portion de celui-ci concerne les adolescent.e.s.

### PRIX

Participez au sondage et courez la chance de gagner un prix.

CE SONDAGE NE PRENDRA QUE QUELQUES MINUTES DE VOTRE TEMPS

### OFFRE ACTUELLE CULTURE – LOISIRS – PLEIN AIR

1. Veuillez mettre un crochet  vis-à-vis des activités que vous et votre famille pratiquez réellement ou auxquelles vous participez habituellement, quand il n'y a pas de restrictions sanitaires.

	À Saint-Aubert	Ailleurs		À Saint-Aubert	Ailleurs
Emprunts ou activités à la bibliothèque			Ateliers de yoga		
Croque-livres			Pétanque		
Atelier d'écriture			Modules de jeux au parc public		
Contes et espace créatifs Fabula (5-11 ans)			Balle molle		
Marché de Noël			Randonnée en raquette		
Fête des sucres			Patin ou hockey sur glace		
Halloween			Ski de fond		
Parade du père Noël			Club de marche		
			Vélo en sentiers		
			Course (jogging, marche olympique, etc.)		
			Activités nautiques		
			Jeux de table (billard, tennis de table, babyfoot)		

### AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES, DE LOISIR OU DE PLEIN AIR

2. Quelles sont les autres activités que vous pratiquez?

Nom de l'activité	Endroit ou municipalité où vous pratiquez cette activité

## BÉNÉVOLAT

3. Offrez-vous déjà de votre temps, bénévolement, pour une activité, un événement ou un organisme de Saint-Aubert?    Oui     Non

Si oui, le(s)quel(s)? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

4. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à faire du bénévolat dans votre municipalité?

\_\_\_\_\_

5. Dans quel type d'activité, d'événement ou d'organisme auriez-vous envie de vous impliquer?

\_\_\_\_\_

## CHOIX D'ACTIVITÉS POSSIBLES À OFFRIR À SAINT-AUBERT

6. Dans la liste suivante, choisissez  les cinq (5) activités auxquelles vous aimeriez le plus participer si elles étaient offertes à Saint-Aubert.

Basketball		Volleyball		Badminton	
Arts martiaux		Cours de langues (anglais, espagnol, etc.)		Jardins collectifs	
Cinéma en plein air		Zumba Fitness		<i>Gumboots</i>	
Danse hip-hop		Improvisation		Théâtre (jeunes et adultes)	
Danses sociales ou en ligne		Chorale		Généalogie	
Herboristerie		Scrapbooking		<i>Quilling</i> (paperolle)	
Sculpture		Menuiserie		Ébénisterie	
Cuisine (d'ici ou exotique)		Jeux de société (initiation et découverte)		Cafés-rencontres-discussions	
Fête des neiges		Art public (ex. : exposition de photos, sculptures, etc.)		Dessin, peinture, aquarelle	
AUTRES (vos suggestions sont les bienvenues)					

7. Quel moment de la semaine et quel horaire seraient appropriés pour vous concernant une ou des activités de loisirs organisés? Vous pouvez indiquer plus d'un choix.

EN SEMAINE	LA FIN DE SEMAINE	
	SAMEDI	DIMANCHE
AM	AM	AM
PM	PM	PM
Soirée	Soirée	Soirée

## ADOLESCENTS

8. Si vous êtes un jeune de 12 à 17 ans, aimeriez-vous qu'il y ait un lieu de rencontre (style « maison des jeunes » à Saint-Aubert? Oui  Non

9. Qu'est-ce que vous apprécieriez comme activités dans un tel lieu?

---

---

---

10. Seriez-vous prêt à vous impliquer dans la mise sur pied d'un tel lieu de rencontre?

Oui  Non

11. Quels jours et à quels moments aimeriez-vous que les rencontres se tiennent?

EN SEMAINE	LA FIN DE SEMAINE	
	SAMEDI	DIMANCHE
AM	AM	AM
PM	PM	PM
Soirée	Soirée	Soirée

## PARENTS DE JEUNES ENFANTS – CAMP DE JOUR ESTIVAL

12. L'organisation d'un camp de jour à Saint-Aubert, avec service de garde, du lundi au vendredi, répondrait-elle à vos besoins? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Si oui : - combien d'enfants y inscrireiez-vous en 2022? \_\_\_\_\_

- à partir de quelle heure le matin y laisseriez-vous votre (vos) enfant(s)? \_\_\_\_\_

- à quelle heure au plus tard vous conviendrait-il de venir les chercher? \_\_\_\_\_

- Pour quelle durée préféreriez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) : (1 choix seulement)

6 semaines  8 semaines

## POUR FINS DE STATISTIQUES

13. Êtes-vous de sexe féminin \_\_\_\_\_, de sexe masculin \_\_\_\_\_ ou préférez-vous ne pas répondre à cette question \_\_\_\_\_?

14. Quel est votre groupe d'âge?

- Entre 12 et 17 ans \_\_\_\_\_

- Entre 18 et 30 ans \_\_\_\_\_

- Entre 31 et 49 ans \_\_\_\_\_

- Entre 50 et 64 ans \_\_\_\_\_

- Entre 65 et 79 ans \_\_\_\_\_

- 80 ans et plus \_\_\_\_\_

15. Quelle est votre situation actuelle?

- ✓ à l'école ou aux études \_\_\_\_\_
- ✓ au travail à temps plein \_\_\_\_\_
- ✓ au travail à temps partiel \_\_\_\_\_
- ✓ au chômage ou sans emploi \_\_\_\_\_
- ✓ à la retraite \_\_\_\_\_

---

Inscrivez vos coordonnées si vous **désirez participer au tirage de deux chèques-cadeaux de 25 \$ chacun dans un commerce de Saint-Aubert.**

Prénom et nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse courriel (si vous en avez une) \_\_\_\_\_

**Le nom des gagnant.e.s sera dévoilé au moment où les résultats de ce sondage seront rendus publics.**

---

**Nous vous remercions de votre collaboration!**

**Pour nous retourner le questionnaire complété :**

Si vous remplissez un format imprimé de ce questionnaire, vous pouvez **numériser** ou **photographier** chacune des pages une fois remplies et nous expédier le tout à l'adresse suivante : [f.gauthier@saint-aubert.net](mailto:f.gauthier@saint-aubert.net)

**Vous pouvez aussi l'expédier à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Aubert  
a/s de M<sup>me</sup> Florence Gauthier  
14, rue des Loisirs  
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

ou le **glisser dans la boîte aux lettres extérieure du bureau municipal.**